



RAPPORT D'AUDIT RGAA - SITE INSTITUTIONNEL

LMFR

Date de l'audit : 28/08/2023

INTRODUCTION	2
Contexte	2
Échantillon	2
Environnement de test (base de référence)	2
Environnement de test – ordinateur.....	2
Environnement de test — mobile.....	3
Accessibilité des pages auditées	3
Conformité RGAA 4 du site.....	3
Impacts utilisateurs.....	3
Note sur le relevé des non-conformités.....	3
Avis	4
Priorisation des réparations	4
Obligations d'affichage	5
ANNEXE TECHNIQUE	6



INTRODUCTION

Contexte

Ce rapport accompagne le [relevé d'audit](#) effectué sur le site <https://entreprise.leroymerlin.fr/>
La méthodologie d'audit utilisée repose sur le référentiel français RGAA 4, consultable à l'adresse suivante : <https://accessibilite.numerique.gouv.fr/methode/criteres-et-tests/>

L'audit a été réalisé par Florence McDonagh au moyen de l'utilisation de navigateurs Web et d'outils spécialisés. Des tests de restitution ont également été effectués conformément à la base de référence définie par le RGAA 4.

Échantillon

L'audit concerne 9 pages pour le niveau double A (AA).

N° page	Titre de la page	URL
P01	Accueil	https://entreprise.leroymerlin.fr/
P02	L'entreprise	https://entreprise.leroymerlin.fr/entreprise/
P03	Contact	https://presse.leroymerlin.fr/section/notre-entreprise/notre-entreprise-contacts/
P04	Page Engagement	https://entreprise.leroymerlin.fr/engagement/reduire-notre-impact/
P05	Mentions légales	https://entreprise.leroymerlin.fr/mentions_legales.pdf
P06	Hub actualités	https://entreprise.leroymerlin.fr/articles/
P07	Actualité	https://entreprise.leroymerlin.fr/articles/Un-club-pour-tester-et-approuver/
P08	Partenaires	https://entreprise.leroymerlin.fr/acteurs-du-mouvement/
P09	Plan de site	https://entreprise.leroymerlin.fr/sitemap-0.xml

Environnement de test (base de référence)

Quelques critères RGAA, notamment ceux de la thématique Scripts, incluent des tests de restitution à effectuer sur des technologies d'assistance associées à des navigateurs et des systèmes d'exploitation. Pour qu'un dispositif HTML / WAI-ARIA ou son alternative soit considéré comme compatible avec l'accessibilité, il faut qu'il soit pleinement fonctionnel, en termes de restitution et de fonctionnalités sur certaines combinaisons. Vous trouverez une explication détaillée de cet [environnement de tests dans le document du RGAA 4](#).

Ci-dessous la base de référence utilisée pour réaliser les tests de restitution des composants du site.

Environnement de test – ordinateur

Technologie d'assistance	Navigateur
JAWS 2023	Firefox version 117
NVDA 2023	Firefox version 117
VoiceOver (macOS 12.3)	Safari version 15.4

Environnement de test — mobile

Système d'exploitation	Technologie d'assistance	Navigateur
iOS 16.6	VoiceOver	Safari

Accessibilité des pages auditées

Le site présente un niveau général d'accessibilité faible.

Le niveau de conformité global est de **45,31%** sur la page auditée.

Le niveau de conformité de la page auditée au RGAA 4 est **non conforme**.

Conformité RGAA 4 du site

Tableau de résultats :

Résultats de l'audit		
	C	NC
AA (Légal)	45,31%	54,69%

Note sur le calcul de conformité :

La conformité globale est calculée de la manière suivante : $C / (C+NC)$

"C" est le nombre de critères conformes.

"NC" le nombre de critères non conformes.

La **référence légale** est constituée par le niveau AA du tableau "**résultats de l'audit**" (taux de conformité de l'échantillon).

Le tableau "Conformité pour chaque niveau" est donné à titre indicatif, il ne peut pas constituer la base de la déclaration d'accessibilité.

Impacts utilisateurs

Les principales personnes impactées sont les personnes ayant une déficience visuelle et celles qui naviguent au clavier. Les problèmes liés aux scripts et à l'API ARIA rendent parfois difficile l'utilisation du site par ces utilisateurs.

Note sur le relevé des non-conformités

Ne sont cités dans ce rapport que quelques exemples issus du [relevé des non-conformités \(tableau joint\)](#). Nous vous renvoyons donc au relevé pour prendre connaissance des autres cas.

De plus, **toutes les occurrences d'une non-conformité ne sont pas listées dans le relevé.**

Par exemple : pour le ratio de contraste des couleurs, le relevé mentionne quelques occurrences, mais ne les cite pas forcément toutes.

Toutes les erreurs relevées doivent être accompagnées, en phase de correction, d'une vérification attentive afin de détecter toutes les occurrences d'une non-conformité sur chaque page.

Avis

L'accessibilité semble avoir été initiée sur ce site, mais il compte un nombre de non-conformités dont les impacts peuvent être mineurs à bloquants. On trouve des liens d'accès rapide et des fonctionnalités compatibles avec la navigation clavier exclusivement. Ceci démontre un effort de mise en place d'alternatives pour les utilisateurs ayant une mobilité réduite.

Les non-conformités les plus bloquantes pour les utilisateurs concernent :

- Les images ;
- Les scripts et l'implémentation de l'API ARIA ;
- La présentation de l'information ;
- Les liens ;

Ce sont ces points qui devront nécessiter une attention toute particulière et qui demanderont le plus d'efforts.

Priorisation des réparations

Vous pouvez prioriser les corrections à effectuer selon 3 axes.

- **Selon les fonctionnalités et contenus essentiels du site** : si votre site a pour vocation de donner accès à un compte utilisateur, il est impératif pour vos visiteurs de pouvoir réaliser prioritairement cette action sans entrave, quels que soient les critères du RGAA impactés.
- **Selon les niveaux de conformité**. Le RGAA applique les 3 niveaux de conformité des WCAG 2 : simple A (A), double A (AA) et triple A (AAA). En plus de ces niveaux qui donnent en soi une indication de priorisation, vous pouvez vous appuyer sur la liste des 50 critères de niveau 1 (niveau inférieur au niveau simple A), qui représentent le premier niveau d'accessibilité du label e-accessible.
- **Selon la facilité d'implémentation** : certaines corrections sont extrêmement simples et donc très peu coûteuses à mettre en œuvre rapidement. Il peut être motivant pour les équipes techniques de les mettre en situation de succès dans la prise en compte de l'accessibilité en leur donnant en priorité des corrections simples à mettre en œuvre. La progression est alors rapide et motivante.

Il est important dans tous les cas de garder en tête que les corrections doivent **permettre un meilleur accès aux personnes potentiellement exclues** en raison des non-conformités relevées.

Obligations d'affichage

Nous rappelons ici les obligations d'affichage définies par le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne.

Le défaut de publication est passible d'une sanction financière de 20 000 € par publications, par site et par an.

Pour chaque site et application :

- **Conformité au RGAA** du site ou de l'application
- **Déclaration d'accessibilité** mentionnant l'état et le niveau de conformité. Le RGAA 4 vous en fournit un [modèle](#) et le présent rapport dispose de toutes les informations nécessaires pour la remplir.
- **Affichage du statut de conformité** sur la page d'accueil. Cette mention peut être cliquable et conduire vers la page Accessibilité ou vers la déclaration d'accessibilité. Elle doit être rédigée sur le modèle : « Accessibilité : non conforme »
- Publication d'un **schéma de mise en accessibilité pluriannuel** (3 ans). Le RGAA 4 vous en fournit un [modèle](#).
- **Canal de signalement** pour les personnes en situation de handicap



ANNEXE TECHNIQUE

Les détails techniques sont présentés dans [les tickets JIRA](#).

Ils concernent les thématiques suivantes :

- Images
- Couleurs
- Multimédia
- Liens
- Tableaux
- Scripts
- Éléments obligatoires
- Structuration
- Présentation
- Formulaires
- Navigation
- Consultation